



Mairie de MOLIETS ET MAÂ  
Place de l'Hôtel de ville - 40660 MOLIETS ET MAÂ  
Tél. : 05.58.48.50.13 - Fax : 05.58.48.55.71  
E-mail : mairie-de-moliets@wanadoo.fr  
www.mairie-de-moliets.fr

## ***Compte rendu du Conseil Municipal***

**Du 29 novembre 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 novembre 2018 à 18h30, sous la présidence de Madame Aline MARCHAND, Maire de MOLIETS ET MAÂ.

**Présents** : Mme MARCHAND Aline – M. LABORDE Patrick – Mme CAMIADE Sabrina – M. GUILLAMET François – Mme CANCOUËT Anne-Marie – M. CHAMPEAU Daniel – M. ALLIOT Philippe – Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne – M. DUPOUY Jean-Louis – Mme MOISDON Emmanuelle – M. VIDAL Régis – Mme CAPDEVIELLE Stéphanie - M. LAGARDERE Christophe - Mme FAYE Chantal

**Absents non excusés** : Mme MULTEAU Mireille

**Secrétaire de séance** : Madame CAMIADE Sabrina



### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2018**

- Adopté par 14 voix

### **2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Suite à la démission de Mme Stéphanie CAPDEVIELLE de son poste d'adjoint pour raison personnelle, il est proposé que le conseil municipal reste composé de 3 adjoints jusqu'à la fin du mandat.

- Adopté par 14 voix

### **3. LE CAS ECHEANT, ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT**

Etant donné que le conseil municipal a décidé de rester à 3 adjoints, il n'y a pas de nouvelle élection.

### **4. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Il est précisé que Madame Le Maire récupère les délégations confiées à Stéphanie CAPDEVIELLE pour lesquelles elle était responsable en tant qu'adjoint.

Le taux d'indemnité de fonction des adjoints restants ne change pas.

- Adopté par 14 voix

### **5. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – Exercice 2019**

L'Etat a octroyé à la commune une somme de 219000€ au titre de la DETR 2018 pour la partie « Clos et couvert » du Pôle animation. En accord avec les services de la Sous-Préfecture, nous demandons donc pour la partie aménagement intérieur une somme de 189000€ au titre de DETR 2019. Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

- Adopté par 14 voix

### **6. AVENANT LOT 3 (gros œuvre/maçonnerie) DU MARCHE PÔLE ANIMATION**

Une réflexion a été menée pour la réutilisation des gradins présents dans l'ancien hall des sports. Il est proposé de les rajouter sur le fronton en aménageant l'espace. Cela concerne 2 gradins sur 8. La haie défraîchie sera coupée pour laisser place à un mur qui reprendra l'architecture de la façade de la poste afin de l'intégrer parfaitement dans le paysage.

Coût estimé des travaux aux environs de 10 000€.

Les 6 autres gradins restants ont été proposés à l'association des maires des Landes afin d'en faire bénéficier une commune qui en aurait l'utilité.

- Adopté par 14 voix

### **7. ATTRIBUTION DU LOT 12 (cuisine) DU MARCHE PÔLE ANIMATION**

Dernier lot restant à attribuer car jusqu'à présent, les propositions ne convenaient pas aux besoins. Le projet a donc été repensé. La chambre froide sera utilisée pour mettre dans la cuisine du pôle animation.

Une offre de base incluant le déménagement de la chambre froide, un refroidisseur, un lave verres... et des options avec plancha et plaques de cuisson ont été proposées à hauteur de 15 171€ HT.

- Adopté par 12 voix pour et 2 abstentions (M. Christophe LAGARDERE et Mme Corinne VERDIER-SLAWINSKI)

### **8. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)**

Ce point ne nécessite aucun vote mais demande une réflexion commune sur le PADD.

Voici la liste des points soulevés par les différents conseillers municipaux :

- La densification / les terrains de construction sont de plus en plus petits.
- Le réseau des transports public est à améliorer : plus de fréquence de passage, aires de covoiturage à développer, les horaires du yégo à ajuster en fonction du besoin des utilisateurs.
- Améliorer les voies vertes pour plus de fluidité dans les déplacements.

**9. CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ETUDE AMENAGEMENT DURABLE DE LA STATION**

Il s'agit d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de commandes groupées.

- Adopté par 14 voix

**10. CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION « MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE » DU CDG40**

Cette convention est mise en place pour résoudre les problèmes employeurs/agents. Il s'agit d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention (200€ par médiation pour les collectivités affiliées).

- Adopté par 14 voix

**11. CONVENTION LOCATION SALLE JULIA**

Geneviève DANOT, professeure de yoga et pilates, déjà bénéficiaire d'un créneau pour dispenser ses cours dans la salle Julia a fait une demande pour un nouveau créneau.

Il est proposé de généraliser la demande et de laisser Madame Le Maire attribuer les autorisations. Le tarif est fixé à 10€ par créneau.

- Adopté par 14 voix

**12. CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS – LIGNES ELECTRIQUES AERIENNES ET SOUTERRAINES POUR LE BAR/RESTAURANT**

Il s'agit d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention avec ENEDIS pour le passage des lignes aériennes.

- Adopté par 14 voix

**13. DEVIS ET CONVENTIONS DIVERS INTERVENANTS A LA CRECHE POUR LE PROJET EVEIL ET ANIMATIONS**

Il s'agit d'autoriser Madame Le Maire à signer avec les 12 intervenants de la crèche. Montant estimé et financé par la CAF aux alentours de 10 000€

- Adopté par 14 voix

**14. REPRISE COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR TRANSFERT AU SIEAM**

La compétence Assainissement Non Collectif (ANC) est transférée depuis longtemps au Sydec. Or dans le cadre du transfert de l'assainissement collectif au SIEAM et au nom de la non-sécabilité des

compétences, la commune demande au Sydec de récupérer la compétence ANC ; cette dernière sera ensuite transférée au SIEAM.

M. Lagardère demande à M. Laborde l'état du projet d'équipement en assainissement collectif du quartier DELEON. Il est répondu que le projet avance, que le technicien du SIEAM a rencontré de nombreux propriétaires. Le SIEAM prévoit la réalisation des travaux sur le domaine public durant l'automne 2019. Les propriétaires privés devront se raccorder dans un délai de deux ans maximum. Le SIEAM propose d'étudier gracieusement le projet de réseau de collecte sur le domaine privé. Si les propriétaires le souhaitent, l'entreprise réalisant les travaux sur le domaine public pourrait ainsi effectuer les travaux sur le domaine privé. On profitera de ces travaux pour renforcer le réseau d'eau potable et installer des hydrants afin de protéger au mieux ce quartier des risques d'incendie.

- Adopté par 14 voix

#### **15. TRANSFERT DE COMPETENCES DE LA DEFENSE INCENDIE AU SIEAM**

La compétence est transférée au SIEAM qui se mettra en relation avec les pompiers de Moliets pour la vérification des bouches à incendie.

- Adopté par 14 voix

#### **16. FUSION ENTRE LE SIEAM (Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement du Marensin) ET LE SMBVA (Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Adour)**

##### **- Approbation projets statuts**

Dans le cadre de la loi NOTRe, le SIEAM et SMBVA ont pour projet de rapprocher les deux structures afin de maintenir un service public de proximité et de disposer d'un outil adapté notamment pour répondre aux problématiques du futur (qualité de l'eau, disponibilité de la ressource). Il s'agit donc d'approuver les statuts de ce nouveau syndicat EMMA : Eau du Marensin, Maremne et Adour.

##### **- Désignation de délégués :**

Se sont portés candidats : M. LABORDE Patrick et M. GUILLAMET François

- Adopté par 13 voix pour et une abstention (M. LAGARDERE Christophe)

→ 19h45 : départ de M. LAGARDERE Christophe qui donne procuration à Mme CANCOUET Anne-Marie

#### **17. REVISION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DES COMMUNES, RESULTANT DU TRANSFERT DE COMPETENCES EN MATIERE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION INONDATIONS (GEMAPI)**

Il s'agit d'actualiser le montant des participations de la commune en fonction des besoins des syndicats de rivière qui ont cette compétence Gestion de l'eau et des Milieux Aquatiques.

- Adopté par 14 voix

## **18. CONTRIBUTION ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPFL)**

La contribution de la Commune à l'Etablissement public « Landes Foncier » s'élève pour l'année 2018 à 2 562€.

- Adopté par 14 voix

## **19. LOTISSEMENT LE PIN FRANC – ANNULATION PROMESSE DE VENTE**

Monsieur FONTAINE s'était positionné pour acheter le terrain restant dans le lotissement « Le Pin Franc ». Au moment de la création du lotissement, la commune prévoyait la construction de 2 logements. Il faut donc modifier le règlement pour la future vente. Suite à la longueur de la procédure, M. FONTAINE a souhaité se retirer du projet.

- Adopté par 14 voix

## **20. BUDGET PHOTOVOLTAIQUE**

Il s'agit de créer une régie autonome pour le photovoltaïque par le conseil municipal qui sera représenté par Mme Le Maire.

- Adopté par 13 voix pour et 1 abstention (M. LAGARDERE Christophe)

## **21. MOTION POUR LE MAINTIEN DES CRS SUR LES PLAGES**

Une motion pour défendre le maintien des CRS sur nos plages doit être prise. L'association des maires des Landes et le SMBGL (Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises) s'étant déjà positionnée, c'est donc autour des communes de le faire.

Pour rappel, à Moliets, 5 CRS étaient en fonction en 2018

- Adopté par 14 voix

## **22. SUBVENTION ASSOCIATION DES MEDAILLES MILITAIRES**

La demande de subvention n'ayant pas été attribuée au Printemps et étant donné l'investissement de l'association cette année, il est proposé d'attribuer 150€ de subvention pour l'association.

- Adopté par 14 voix

## **23. AIDE VOYAGE SCOLAIRE**

La proposition est de participer à hauteur de 50% du prix du voyage avec un plafond de 70€. Cette participation sera valable jusqu'en terminale.

- Adopté par 14 voix pour

## **24. INSTALLATION ATELIER TOILETTAGE ANIMALIER**

Il s'agit d'autoriser cette personne itinérante à installer son camion de toilettage sur le domaine public proche de chez le vétérinaire.

- Adopté par 14 voix



## QUESTIONS DIVERSES :

**Madame Le Maire informe que :**

- Des membres ont été désignés pour les commissions de contrôle des listes électorales
  - Mme CANCOUET Annie
  - M. CHAMPEAU Daniel
  - M. ALLIOT Philippe
  - Mme VERDIER-SLAWINSKY Corinne en tant que remplaçante
  - M. LAGARDERE Christophe

} titulaires de la première liste

  - Mme FAYE Chantal
  - Mme MULTEAU Mireille en tant que remplaçante de la liste d'opposition

} titulaires de la deuxième liste
  
- La recette de l'aire de camping car pour 2018 s'élève à 116 267.65€ contre 97 341€ pour 2017.

**Mme VERDIER-SLAVINSKY Corinne informe que :**

- L'arrêté concernant le trappage des chats a été pris
- Suite au sondage passé pour l'étude d'une de salle de musculation, un privé a contacté la mairie pour l'informer de son intention de créer ce type de salle sur Messanges. Il souhaite développer un partenariat avec les molietsois.

**M. DUPOUY Jean-Louis** informe qu'un privé en cours de construction sur Maâ avait demandé à la Mairie de couper des pins penchants du domaine public sur sa propriété. Ce monsieur, qui détient aussi des pins sur son terrain est invité à se rapprocher de la mairie afin de savoir s'il a l'intention aussi de couper des pins sur son terrain. Suite à la réponse obtenue, une entente pourrait être trouvée.

**M. LABORDE Patrick** aborde le sujet de la maison des anciens. L'entreprise « Age et Vie » a contacté Moliets pour une étude de faisabilité. « Age et Vie » est une association loi 1901, à but non lucratif, qui a pour objectif de favoriser le soutien à domicile des personnes fragilisées par l'âge, la maladie, le handicap. La création de ce type de structure pourrait permettre à nos anciens de rester dans leur commune sans être isolés et en étant entourés d'auxiliaires de vie. Le conseil municipal souhaite mener l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Vu pour être affiché en date du 04/12/2018

Le secrétaire de séance